N° 13-604-M au catalogue — N° 72
ISSN 1707-1844
ISBN 978-0-660-20649-3

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2012

par Terrence Martin
Division des comptes économiques nationaux

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 13-604-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Table des matières

Faits saillants 4
1 Introduction 7
2 Portée de l'étude 7
3 Changements méthodologiques 8
4 Révisions 8
5 Résultats 8
Annexe A : Cadre comptable 22
Annexe B : Concepts et définitions 23
Annexe C : Sources des données 25
Annexe D : Méthodologie 28
Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines 31
Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines 35
Annexe G : Structure des tableaux 38
Glossaire des termes 39
Bibliographie 42

Faits saillants

- Les industries touristiques incluses dans le Module des ressources humaines (MRH) comprennent les cinq groupes suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. De façon générale, une industrie est considérée comme une industrie touristique si, comme résultat direct de l'absence de tourisme, elle cessait d'exister ou continuerait d'exister, mais à un niveau d'activité sensiblement réduit[1]. Ces industries constituent ensemble le secteur du tourisme.

- Le MRH fournit les statistiques clés suivantes pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques : le nombre d'emplois, les heures travaillées et la rémunération. Ces statistiques sont disponibles selon le sexe, la situation d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession.

- Toutes les statistiques fournies par le MRH ont trait à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour la production des biens et services des industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par des non-visiteurs, c'est-à-dire des résidents locaux.

- En 2012, le secteur du tourisme a été à l'origine de 1,7 million d'emplois, c'est-à-dire 9,4 % du nombre total d'emplois au Canada. Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a augmenté de 1,5 %, ce qui est supérieur au taux de croissance de l'emploi enregistré dans l'ensemble de l'économie (+1,0 %).

- La totalité de la croissance de l'emploi dans les industries touristiques a été le fait des emplois salariés à temps plein. Environ 33 000 de ces emplois ont été créés en 2012, dont 23 000 dans les services de restauration.

- En 2012, le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les industries touristiques, à l'origine de plus de la moitié du total des emplois du secteur du tourisme (915 000 emplois). Venait ensuite, au deuxième rang en importance, le groupe des loisirs et divertissements, qui comptait 275 000 emplois, suivi par celui de l'hébergement, avec 230 000 emplois. Le groupe du transport a été à l'origine de 222 000 emplois, et celui des services de voyages, de 44 000 emplois.

- Le nombre d'heures de travail était plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme est attribuable à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel.

- La rémunération horaire était plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. L'écart s'est élargi pour passer de 11,30 $ en 2011 à 11,76 $ en 2012.

- Les serveurs au comptoir, les aides de cuisine et le personnel assimilé représentaient la profession la plus répandue dans le secteur du tourisme, avec 276 000 emplois. Presque tous ces emplois (260 000) appartenaient au groupe des services de restauration. Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens, qui ne représentait toutefois que 11 000 emplois. Le groupe professionnel le plus répandu dans les autres industries du transport était celui des conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun, qui comptait 52 000 emplois. Dans les services d'hébergement, les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers représentaient le principal groupe professionnel, avec 47 000 emplois, tandis que dans les loisirs et divertissements, le groupe professionnel le plus répandu était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, avec 39 000 emplois. Dans le groupe des services de voyages, la profession principale était celle de conseillers en voyages, qui comptait 18 000 emplois.

- Un groupe d'industries touristiques employait une main-d'œuvre sensiblement plus âgée. En effet, les travailleurs plus âgés représentant 64,1 % de tous les emplois dans les autres industries du transport. En comparaison, le deuxième effectif le plus âgé était celui du transport aérien, 44,6 % de tous les emplois étant détenus par des personnes de 45 ans et plus.

1. Voir l'appendice B : Concepts et définitions.

- Un plus grand nombre de femmes que d'hommes travaillaient dans le secteur du tourisme, occupant 54,6 % des emplois salariés; les femmes étaient aussi plus susceptibles de travailler à temps partiel (43,9 % des femmes comparativement à 34,2 % des hommes).

- Sur une base horaire, dans le secteur du tourisme, la rémunération des immigrants était plus faible que celle des non-immigrants, mais sur une base annuelle, les immigrants gagnaient davantage (30 400 $ comparativement à 25 936 $ pour les non-immigrants), parce qu'ils travaillaient un plus grand nombre d'heures.

Ce document rend compte du Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2012 élaboré par Statistique Canada. Cette étude fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme au Canada. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme au Canada. Ce document est basé sur des résultats publiés à partir du 19 mai 2013.

La présente étude a été préparée par Terrence Martin de la Section des comptes satellite et études spéciales de la Division des comptes économiques nationaux de Statistique Canada. Elle a été financée par le biais d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

1 Introduction

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques à jour et fiables sur les ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) fournissent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme à l'échelle nationale[2]. Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que leur emploi soit directement lié à la prestation de services aux visiteurs ou à la prestation de services aux résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH, dont la portée est plus vaste que dans le CSTC et les INT, qui rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. De plus, certains des produits des industries touristiques ne sont pas considérés comme des biens touristiques, car le tourisme ne représente pas une source significative de la demande pour ces produits. Leur production crée toutefois des emplois dans le secteur du tourisme, qui sont inclus dans la planification des ressources humaines des industries touristiques.

Le MRH est un outil essentiel pour la planification et les prévisions pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section suivante, suivie d'une explication des révisions apportées aux données. Certains résultats sont examinés ensuite, afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH, et sont suivis par une sélection de tableaux de données pertinents.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) utilisées dans le MRH. Un résumé des tableaux disponibles sur demande dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une bibliographie sont également fournis.

2 Portée de l'étude

Le MRH fournit un instantané des industries touristiques, des professions qui y sont associées, ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses des statistiques clés suivantes : emplois, heures travaillées et gains d'emploi, à partir de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, la rémunération horaire moyenne et le nombre annuel moyen d'heures de travail par emploi peuvent aussi être examinées.

Ces statistiques clés peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarié ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel ou groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge ou statut d'immigrant). Des données selon la profession sont aussi disponibles. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats des Comptes satellites du tourisme du Canada (CSTC) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

2. Certaines données provinciales sur le nombre d'emplois attribuables au tourisme figurent dans Barber-Dueck et Kotsovos, 2003.

La portée de cette étude est similaire à celle de l'étude nationale précédente[3], à laquelle se sont ajoutées des données pour 2012. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Des renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques des employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant), ainsi que pour des professions similaires.

De façon plus particulière, le MRH fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2012. Ces estimations sont fondées sur des données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité (CCP)[4], qui sont une source essentielle de données pour le MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Les données du recensement pour 2001 et 2006 ont été intégrées. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007 et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 ont été utilisés.

3 Changements méthodologiques

Les données des CCP ont fait l'objet d'une révision historique à partir de l'année de référence 2007. Étant donné que cette révision ne couvre pas l'ensemble de la période de référence du MRH, les estimations pour l'année courante de la présente étude (2012) ont été calculées en appliquant des taux de croissance reposant sur des données sur la productivité de la main-d'œuvre du SCNC pour 2012 aux totaux de 2011, qui précèdent la révision historique. Il s'agit d'une exception par rapport à la méthode habituelle, qui sera reprise avec la prochaine mise à jour du MRH.

4 Révisions

La présente section vise à expliquer les principales révisions apportées aux estimations du MRH publiées précédemment.

Dans le cadre du cycle habituel de révision, les estimations des emplois, des heures travaillées et de la rémunération ont été révisées pour l'année de référence 2011. Ces révisions permettent d'aligner les données sur les données de source repères des Comptes canadiens de productivité (CCP) publiés en mai 2012.

D'autres révisions ont été le résultat de l'intégration de nouvelles données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, qui est utilisée dans le cadre du MRH pour supprimer les parties non touristiques des industries du tourisme[5].

Ces changements ont donné lieu à des révisions mineures du nombre d'emplois, du nombre d'heures travaillées et de la rémunération totale du secteur du tourisme.

5 Résultats

La présente section comprend certaines des constatations et illustre certains des types d'analyses que le MRH peut appuyer. L'analyse sera axée sur l'année 2012 et sur les comparaisons avec les années précédentes.

5.1 Secteur du tourisme

La présente section fournit une comparaison des variables clés du MRH, à savoir les emplois, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur du tourisme canadien et dans l'ensemble de l'économie, au fil du temps.

3. Voir Martin, 2012.
4. Voir Statistique Canada, 2009b.
5. En mars 2013, les données de l'EERH pour la période de 1991 à 2012 ont été révisées et alignées sur le nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012. Ces révisions seront intégrées dans la prochaine mise à jour du MRH. Voir l'annexe C.4 et l'annexe D : Méthodologie, pour des renseignements plus détaillés sur la façon dont l'EERH est utilisée dans le MRH.

Rémunération pour la totalité des emplois

La rémunération[6] a atteint 51,3 milliards de dollars dans les industries touristiques en 2012, en hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente, comparativement à une croissance de 4,0 % de la rémunération dans l'ensemble de l'économie (voir le tableau 2). Cette croissance a été attribuable aux augmentations du nombre d'heures de travail par semaine (+1,0 %), du nombre d'emplois (+1,5 %) et de la rémunération horaire (+1,1 %). Le secteur du tourisme a été à l'origine de 5,3 % de la rémunération pour la totalité des emplois en 2012 (voir le tableau 2).

Emplois

En 2012, les industries touristiques ont été à l'origine de 1,7 million d'emplois. Il s'agit à la fois d'emplois à temps plein et d'emplois à temps partiel et d'emplois de travailleurs autonomes. En 2012, le secteur du tourisme a été à l'origine de 9,4 % de tous les emplois.

En 2012, le nombre d'emplois dans les industries touristiques a augmenté à un rythme plus rapide (+1,5 %) que le nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie (+1,0 %), du fait principalement de l'emploi à temps plein dans les services de restauration. La croissance des emplois attribuables au tourisme a aussi dépassé la croissance au niveau de l'ensemble de l'économie en 2011, mais dans une plus faible mesure (1,9 % comparativement à 1,7 %).

Au cours des trois années écoulées depuis le ralentissement économique, le secteur du tourisme a connu une croissance plus rapide que l'ensemble de l'économie (croissance cumulative de 5,0 %, comparativement à 4,6 %), en raison principalement de la forte croissance enregistrée en 2012.

En 2012, la totalité de la croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme était le fait des emplois salariés à temps plein (+33 000).

Graphique 1 Taux annuel de croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie, Canada, 2008 à 2012

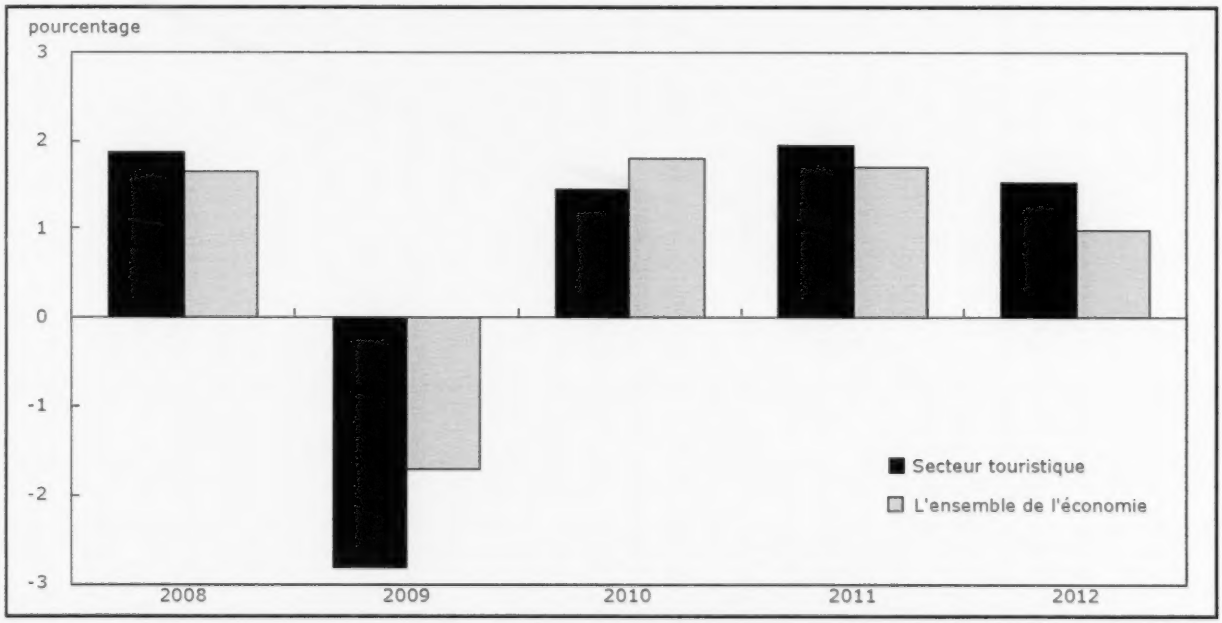

6. La rémunération est définie comme étant constituée des salaires et traitements, du revenu supplémentaire du travail et de la partie travail du revenu après déduction des dépenses liées à un travail autonome.

Il convient de souligner que l'estimation des emplois dans le MRH est supérieure à celle du CSTC et des INT. Le concept du MRH comprend tous les emplois des industries touristiques (1,7 million), tandis que ceux des INT et du CSTC n'incluent que les « emplois touristiques » des industries touristiques (c'est-à-dire, les emplois attribuables à la consommation des visiteurs)[7].

Les emplois générés par les dépenses des visiteurs dans les industries touristiques ont totalisé 496 000 en 2012, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente[8].

Les emplois à temps partiel (664 000) représentaient 39,4 % de tous les emplois dans les industries touristiques. En comparaison, les emplois à temps partiel représentaient 22,4 % de tous les emplois au Canada. En 2012, la proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur du tourisme a diminué pour la première fois depuis 2007.

Le travail autonome était moins fréquent dans le secteur du tourisme, représentant 6,2 % des emplois en 2012, comparativement à 9,0 % pour l'ensemble de l'économie. Le nombre de travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme a diminué de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Le travail autonome n'a affiché des hausses que dans le transport aérien et les services de voyages.

Heures de travail par emploi

La semaine moyenne de travail dans le secteur du tourisme est plus courte que dans le reste de l'économie. Les emplois dans le secteur du tourisme comptaient en moyenne 29,1 heures par semaine en 2012, en hausse de 1,0 % par rapport à l'année précédente, comparativement à 32,9 heures pour les emplois dans l'ensemble de l'économie (voir le tableau 4). La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme rend compte de la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie.

Par ailleurs, les travailleurs autonomes du secteur du tourisme travaillaient de plus longues heures (33,7 heures par semaine) que les travailleurs autonomes de l'ensemble de l'économie (31,6 heures par semaine).

Rémunération par emploi

La rémunération horaire dans le secteur du tourisme se situait en moyenne à 20,10 $ en 2012, en hausse de 1,1 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 2), mais elle était plus faible que la rémunération horaire de 31,86 $ enregistrée pour l'ensemble de l'économie. L'écart entre la rémunération horaire des industries touristiques et de l'ensemble de l'économie a atteint 11,76 $ en 2012.

En 2012, la rémunération horaire des travailleurs à temps plein s'établissait à 21,30 $, tandis que les travailleurs à temps partiel touchaient 15,62 $.

5.2 Profils des industries touristiques

Le MRH comprend des données agrégées pour cinq groupes d'industries touristiques : transport (y compris des détails distincts pour le transport aérien et les autres industries du transport), hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Certains résultats destinés à donner une idée du genre d'analyses des industries que permet de réaliser le MRH sont présentés ci-après.

Services de restauration

Parmi les groupes d'industries touristiques, celui des services de restauration était l'employeur le plus important en 2012. Ce groupe a été à l'origine de 54,2 % de tous les emplois dans les industries touristiques au Canada, soit 915 000 emplois (voir le tableau 3). En 2012, le nombre d'emplois dans les services de restauration a augmenté de 20 000, la baisse de l'emploi à temps partiel (-0,5 %) ayant été plus que contrebalancée par une augmentation de l'emploi à temps plein (+4,9 %).

7. Pour plus de renseignements, voir l'annexe B : Concepts et définitions.
8. Voir Statistique Canada, 2013b.

Néanmoins, les services de restauration détenaient la part la plus importante d'emplois à temps partiel (47,2 %) parmi les industries touristiques. Il n'est pas étonnant de constater que la semaine de travail, de 27,3 heures dans cette industrie, était la plus courte parmi toutes les industries touristiques et se situait bien en deçà de la semaine moyenne de travail de 32,9 heures pour l'ensemble de l'économie (voir le tableau 4).

En 2012, les travailleurs autonomes détenaient 20 820 emplois dans les services de restauration, soit 20,0 % de l'ensemble des emplois occupés par des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme. Ils affichaient de longues heures de travail, soit 40,3 heures par semaine en moyenne, chiffre nettement supérieur à la moyenne de 33,7 heures par semaine des travailleurs autonomes du secteur du tourisme.

Les emplois dans les services de restauration ont continué d'être les moins bien rémunérés de l'ensemble des industries touristiques, avec une rémunération horaire moyenne de 15,36 $[9] en 2012 (voir le tableau 2), en hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Elle est demeurée bien en deçà de la moyenne de 20,10 $ pour les industries touristiques[10].

Il convient de souligner que la rémunération horaire moyenne de tous les emplois salariés dans les services de restauration s'établissait à 14,01 $ en 2012 (voir le tableau 5). Ce chiffre est inférieur de 1,35 $ à la rémunération horaire moyenne (15,36 $), qui englobe le revenu supplémentaire du travail (cotisations des employeurs au nom des employés à l'assurance-emploi, régimes de pension publics et privés, indemnités pour accident du travail, régime d'assurance- maladie et vie et allocations de retraite).

La rémunération horaire rend compte à la fois de la rémunération horaire et des heures travaillées. Dans les services de restauration, la rémunération moyenne des employés était de 21 786 $ en 2012 (voir le graphique 2). Ce montant est bien inférieur à la moyenne pour le secteur du tourisme de 30 438 $, mais supérieur à la moyenne de 21 309 $ pour les services de restauration en 2011 en raison des hausses des heures hebdomadaires travaillées et de la rémunération horaire. Les emplois dans les services de restauration comportaient le moins grand nombre d'heures de travail par semaine et la rémunération horaire la plus faible pour le secteur du tourisme.

Graphique 2 Rémunération annuelle dans les industries touristiques au Canada, 2012

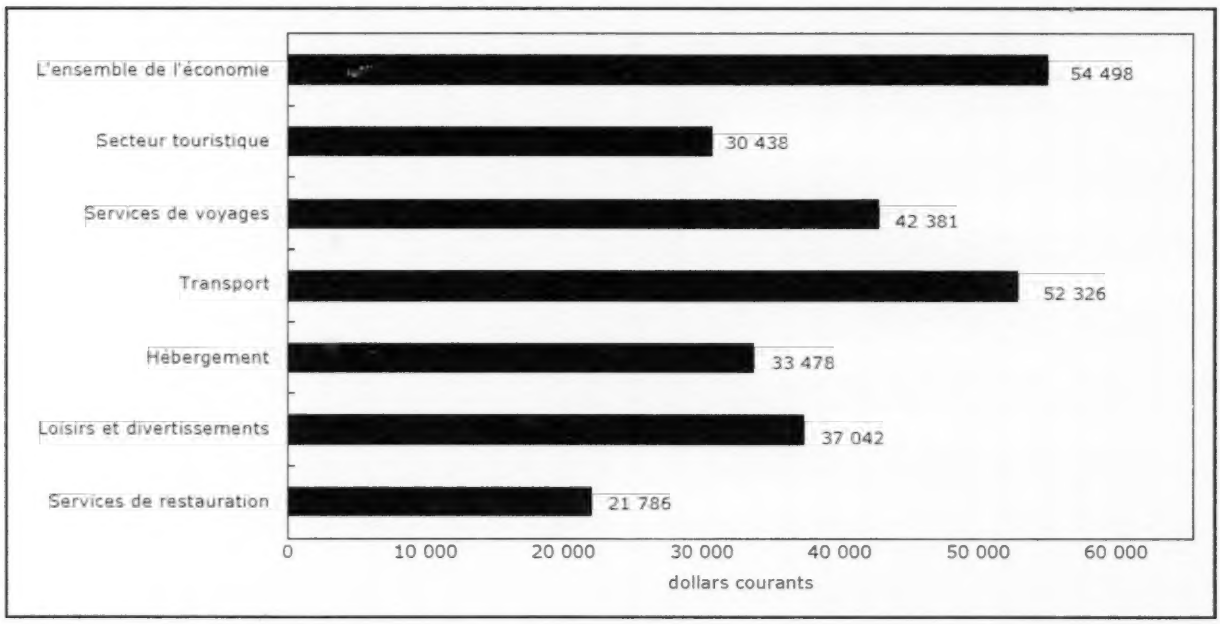

9. Ces statistiques sont fondées sur la rémunération des employés rémunérés et des travailleurs autonomes.
10 Les pourboires sont inclus dans ces chiffres. Voir l'annexe C pour comprendre comment les pourboires sont calculés.

Loisirs et divertissements

Le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur en importance parmi les industries touristiques, avec 275 000 emplois, soit 16,3 % des emplois dans le secteur. Ce groupe d'industries a enregistré une baisse de 0,4 % de l'emploi en 2012.

La forte proportion (42,5 %) d'emplois à temps partiel dans les loisirs et divertissements a contribué à raccourcir la semaine de travail. Avec 28,3 heures en moyenne, il s'agissait de la deuxième plus courte en importance parmi les industries touristiques.

Le groupe des loisirs et divertissements comptait la proportion la plus forte (46,9 %) de travailleurs autonomes parmi les industries touristiques, soit 48 825 emplois. Toutefois, ces emplois comportaient un nombre plus faible d'heures (27,1 heures par semaine) que les emplois de travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme globalement (33,7 heures par semaine).

La rémunération horaire dans cette industrie (25,16 $) était supérieure à la moyenne observée pour le secteur du tourisme (20,10 $), mais demeurait inférieure à la rémunération horaire enregistrée pour l'ensemble de l'économie (31,86 $). En 2012, la rémunération annuelle a atteint 37 042 $, un chiffre supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, même si la semaine de travail était parmi les plus courtes du secteur.

Hébergement

Le secteur de l'hébergement a été à l'origine de 230 000 emplois en 2012, soit 13,6 % des emplois du secteur du tourisme, ce qui en fait le troisième employeur en importance parmi les industries touristiques au Canada. Le secteur de l'hébergement a connu sa troisième hausse annuelle consécutive de l'emploi, celui-ci ayant augmenté de 0,5 % en 2012.

Au total, 1 000 emplois ont été créés dans l'industrie, une baisse de l'emploi à temps partiel (-6,0 %) ayant été contrebalancée par une hausse de l'emploi à temps plein (+2,9 %). Le nombre d'heures de travail par semaine dans l'hébergement a connu une hausse légère, pour s'établir à 31,9 heures en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, qui est de 29,1 heures par semaine.

La proportion d'emplois à temps partiel (25,9 %) dans ce groupe, même si elle est plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (22,4 %), est demeurée inférieure à la moyenne de 39,4 % pour le secteur. La proportion de travailleurs autonomes dans ce groupe (6,1 %) figurait parmi les plus faibles pour le secteur du tourisme. Le nombre d'emplois de travailleurs autonomes dans l'hébergement a continué de diminuer, pour s'établir à 6 380 en 2012, soit 13,6 % de moins que l'année précédente.

La rémunération horaire dans les services d'hébergement, qui comprend les pourboires, a crû de 2,6 % en 2012, pour s'établir à 20,19 $, soit juste un peu plus que la moyenne de 20,10 $ pour le secteur du tourisme. À 33 478 $, la rémunération annuelle dans ce groupe était plus élevée que la moyenne pour le secteur, en raison principalement d'une semaine de travail plus longue.

Transport

Le groupe du transport comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par chemin de fer, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voitures. Ce groupe a été à l'origine de 222 000 emplois, soit 13,2 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme. L'emploi dans le secteur du transport a connu une hausse de 2,6 % en 2012. Dans le transport aérien, 3 000 emplois ont été créés, tandis que 2 000 se sont ajoutés dans les autres industries du transport. Presque tous les emplois qui ont été créés dans le transport aérien étaient des emplois à temps plein, tandis que la plupart des emplois créés dans les autres industries du transport étaient des emplois à temps partiel.

Les emplois dans le groupe du transport comportent une longue semaine de travail : en moyenne 33,7 heures, soit plus de quatre heures de plus que la moyenne pour tous les emplois du secteur du tourisme. L'une des raisons de ces plus longues heures était la proportion plus élevée d'emplois à temps plein (77,7 %), particulièrement dans les autres industries du transport. Une autre raison était la proportion relativement élevée (10,9 %) de travailleurs

autonomes dans les industries du transport, qui ont de plus longues heures de travail. Pour l'ensemble du secteur du tourisme, le travail autonome ne représentait que 6,2 % des emplois. Les industries du transport comptaient 24 255 emplois occupés par des travailleurs autonomes, soit 23,3 % de tous les emplois occupés par des travailleurs autonomes dans ce secteur, et presque tous se retrouvaient dans les autres industries du transport.

En plus de comporter la deuxième semaine de travail la plus longue, les emplois dans le transport étaient mieux rémunérés que dans les autres industries touristiques, la rémunération horaire étant de 29,88 $, soit bien au dessus de la moyenne pour tous les emplois du secteur. La rémunération horaire était particulièrement élevée dans l'industrie du transport aérien, soit 39,48 $.

Le transport était le seul groupe d'industries du secteur du tourisme pour lequel la rémunération annuelle (52 326 $) se rapproche de la moyenne nationale de 54 498 $. La longue semaine de travail et la rémunération horaire élevée dans l'industrie du transport aérien, ainsi que dans les autres industries du transport, expliquent ce résultat.

Services de voyages

Le groupe des services de voyages est le plus petit de toutes les industries touristiques. Les services de voyages ont été à l'origine de 44 000 emplois en 2012, soit seulement 2,6 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme au Canada. Toutefois, il venait en queue de peloton dans le secteur pour ce qui est de la croissance de l'emploi, ayant affiché une baisse de 1,5 % en 2012.

Les emplois dans ce groupe étaient principalement à temps plein (84,7 %), soit la proportion la plus élevée parmi toutes les industries touristiques. Fait peu surprenant, ce groupe enregistrait la semaine de travail la plus longue, à 35,3 heures. Plus de 3 700 emplois étaient occupés par des travailleurs autonomes, soit 8,5 % de tous les emplois dans les services de voyages.

La rémunération annuelle était parmi les plus élevées dans le secteur du tourisme, soit 42 381 $, en raison de la forte proportion d'emplois à temps plein et d'une rémunération horaire supérieure à la moyenne.

5.3 Professions dans les industries touristiques

Cinq groupes professionnels ont dominé le secteur du tourisme du point de vue des emplois salariés : celui des serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé, avec 276 000 emplois, dont la presque totalité (260 000) appartenait au groupe des services de restauration; celui des serveurs d'aliments et de boissons, avec 188 000 emplois; celui des cuisiniers, avec 150 000 emplois; celui des caissiers avec 71 000 emplois; et celui des directeurs de la restauration, avec 67 000 emplois. Par ailleurs, les cinq mêmes groupes professionnels dominaient aussi dans les services de restauration.

Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens, avec 11 000 emplois (voir le graphique 3). Le groupe professionnel le plus répandu dans les autres industries du transport était celui des conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun, avec 52 000 emplois. Dans le groupe de l'hébergement, la principale profession était celle de préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers, avec 47 000 emplois salariés, tandis que les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique représentaient la profession la plus répandue dans les loisirs et divertissements, avec 39 000 emplois. Les conseillers en voyages ne représentaient que 18 000 emplois, mais formaient la principale profession dans le groupe des services de voyages.

Lorsque l'on compare les salaires des principales professions selon l'industrie touristique, les agents à la billetterie et aux services aériens (22,57 $), les conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun (22,39 $) et les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (19,68 $) gagnaient plus que la moyenne de 17,97 $ pour le secteur du tourisme. Par ailleurs, les conseillers en voyages (17,91 $), les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (14,90 $) et les serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé (12,16 $) gagnaient moins que la moyenne pour le secteur du tourisme.

Graphique 3 Profession principale dans chaque groupe d'industries touristiques au Canada

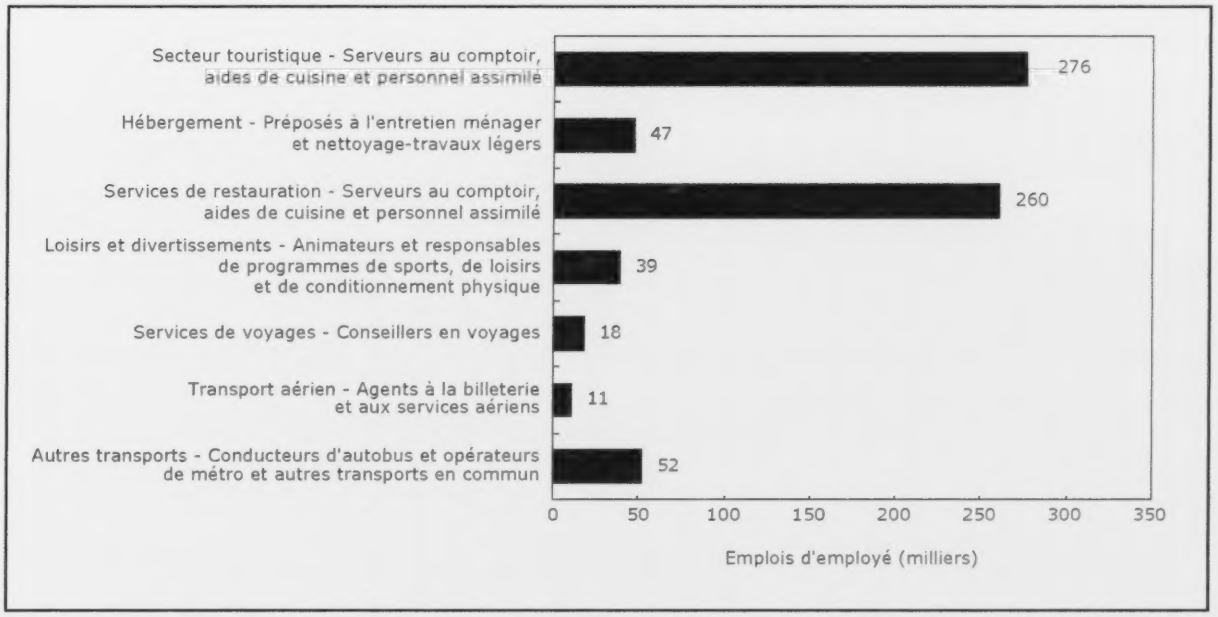

5.4 Profil des employés dans les industries touristiques

Le MRH fournit des données détaillées concernant trois caractéristiques des employés : le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 5).

Sexe

Les femmes travaillant dans le secteur du tourisme étaient à l'origine de 54,6 % des emplois salariés en 2012. Cette proportion était de 55,9 % en 2005.

Les femmes occupaient 864 000 emplois salariés dans le secteur du tourisme en 2012, soit 145 000 de plus que les hommes. La proportion de femmes de moins de 25 ans travaillant dans les industries touristiques (39,2 %) était plus forte que la proportion d'hommes (34,9 %).

Les hommes dépassaient les femmes dans le groupe d'industries du transport. Seulement 30,1 % des emplois salariés dans ce groupe étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, les femmes occupaient la majorité des emplois dans le groupe des services de voyages (73,0 %).

Dans toutes les industries touristiques, la semaine de travail des femmes était plus courte que celle de leurs homologues masculins. Cela était particulièrement le cas dans le transport aérien (27,3 heures par semaine pour les femmes comparativement à 35,7 heures pour les hommes) et dans les autres industries du transport. Les femmes (43,9 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (34,2 %) de travailler à temps partiel.

Les femmes travaillant dans les industries touristiques au Canada gagnaient en moyenne 4,25 $ l'heure de moins que les hommes (15,86 $ l'heure comparativement à 20,11 $). On a constaté des variations significatives dans la rémunération des femmes, les emplois dans le transport aérien payant le plus, soit 27,45 $, et ceux dans les services de restauration, le moins (13,36 $). Même si les femmes employées dans l'industrie du transport aérien étaient bien rémunérées, elles touchaient en moyenne 8,95 $ de moins que les hommes.

La majorité des femmes employées dans le secteur du tourisme travaillaient dans les services de restauration (61,4 %), où le salaire des femmes était le plus faible, à 13,36 $ l'heure, et le nombre d'heures travaillées était aussi le plus faible, soit 25,3 heures par semaine. En comparaison, 50,6 % des hommes travaillant dans le secteur appartenaient à ce groupe et touchaient 14,82 $ l'heure en moyenne.

La profession la plus répandue était la même pour les hommes et pour les femmes, à savoir serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé. Toutefois, cette profession était à l'origine d'une proportion plus grande d'emplois salariés occupés par des femmes (19,3 %) que par des hommes (15,1 %).

En 2012, le salaire annuel moyen des femmes était de 21 948 $ dans le secteur du tourisme, comparativement à 32 931 $ pour les hommes. La différence vient de la rémunération horaire plus faible et de la semaine de travail plus courte des femmes.

Jeunes et travailleurs plus âgés

En 2012, les jeunes de 15 à 24 ans ont été une source importante de main-d'œuvre pour les industries touristiques au Canada. Ils occupaient 589 000 emplois salariés, représentant plus du tiers de tous les emplois salariés dans le secteur du tourisme. Trois jeunes sur quatre étaient employés dans les services de restauration. La profession la plus répandue chez les jeunes était celle de serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé, et deux emplois sur trois parmi ceux-ci étaient occupés par un jeune travailleur.

Graphique 4 Proportion des emplois selon le groupe d'âge et l'industrie touristique, Canada, 2012

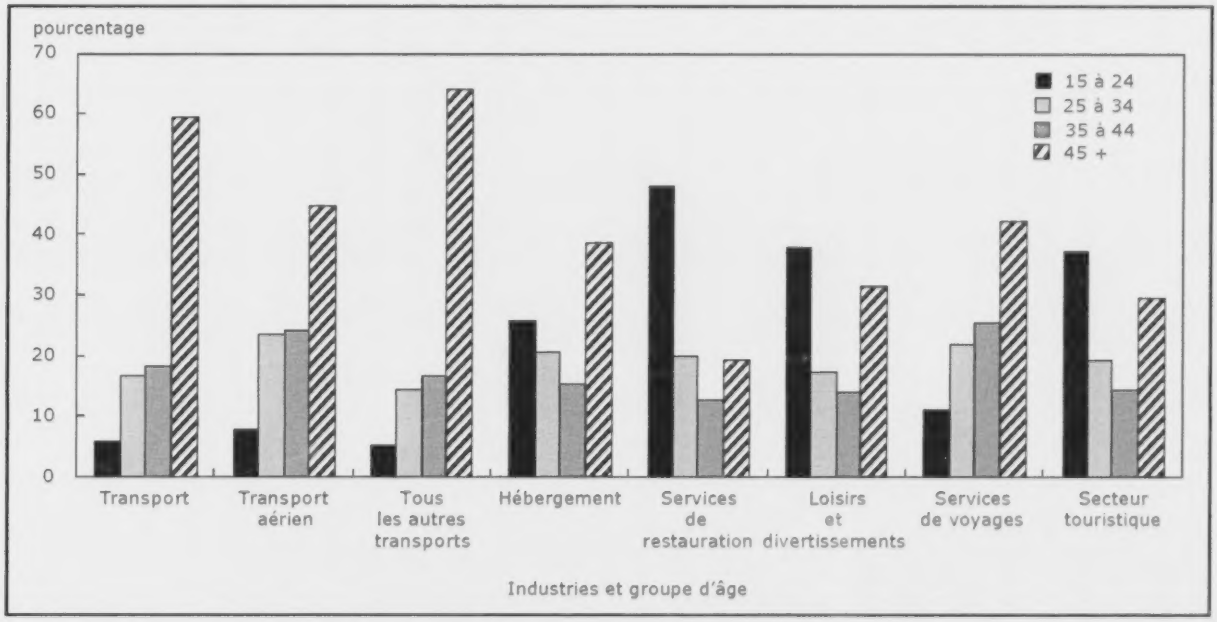

Les travailleurs plus âgés, c'est-à-dire ceux de 45 ans et plus, étaient également une importante source de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme, occupant 463 000 emplois salariés (29,2 %). En 2012, les travailleurs plus âgés étaient répartis plus uniformément que les jeunes adultes entre les diverses industries touristiques. Un groupe d'industries touristiques employait une main-d'œuvre sensiblement plus âgée, les travailleurs plus âgés représentant 64,1 % de tous les emplois dans les industries du transport à l'exception du transport aérien. En comparaison, le deuxième effectif le plus âgé était celui du transport aérien, 44,6 % de tous les emplois salariés étant occupés par des personnes de 45 ans et plus (voir le graphique 4).

Près de sept jeunes travailleurs sur dix occupaient un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme, comparativement à environ un travailleur plus âgé sur quatre. La grande majorité des jeunes adultes qui travaillaient à temps partiel le faisaient dans le secteur des services de restauration. Le nombre d'heures de travail par semaine (17,7 heures) des jeunes adultes représentait environ la moitié de celui des travailleurs plus âgés (35,0 heures). Cet écart était le plus grand dans les loisirs et divertissements (15,0 heures pour les jeunes adultes comparativement à 34,6 heures pour les travailleurs plus âgés)[11].

La rémunération des jeunes travailleurs était aussi considérablement plus faible. La rémunération horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques était de 12,10 $ en 2012, soit juste un peu plus de la moitié de celle des employés de 45 ans et plus (21,83 $). L'écart salarial le plus important entre les jeunes travailleurs et les travailleurs plus âgés était celui observé dans le groupe du transport aérien, soit 15,52 $ comparativement à 40,00 $, respectivement.

Immigrants

Les immigrants représentaient une autre source importante de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme. En 2012, les immigrants occupaient 354 000 emplois, soit 22,4 % des emplois salariés dans le secteur du tourisme.

Plus de 60 % de tous les immigrants employés dans le secteur travaillaient dans les services de restauration, comparativement à 55,4 % des non-immigrants. Par ailleurs, seulement 8,4 % de tous les immigrants travaillant dans le secteur se retrouvaient dans les loisirs et divertissements, comparativement à 16,0 % de non-immigrants. Les concentrations d'immigrants et de non-immigrants étaient comparables dans les autres groupes d'industries touristiques.

Les immigrants dans les industries touristiques étaient plus âgés que les autres travailleurs du tourisme. Environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans et plus, tandis qu'un non-immigrant sur quatre était un travailleur plus âgé.

Comparativement aux non-immigrants (57,5 %), les immigrants (70,9 %) étaient plus susceptibles de travailler à temps plein. En 2012, les immigrants travaillaient de plus longues heures que leurs homologues non-immigrants (33,8 heures par semaine comparativement à 27,4 heures).

La rémunération horaire des immigrants (17,31 $ l'heure) était plus faible que celle des non-immigrants (18,21 $ l'heure). Les salaires des immigrants étaient plus faibles dans toutes les industries touristiques, sauf l'hébergement et les loisirs et divertissements.

Les immigrants compensaient leur salaire horaire moyen plus faible en travaillant de plus longues heures. Les salaires annuels des immigrants se situaient en moyenne à 30 400 $, comparativement à 25 936 $ pour les non-immigrants.

11. Selon l'Enquête sur la population active, en 2012, environ 72 % des jeunes travailleurs ont indiqué la fréquentation de l'école comme la principale raison du travail à temps partiel. Source : Statistique Canada, tableau 282-0014 – Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes), CANSIM.

Tableau 1 L'offre des biens et services touristiques, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ensemble de l'économie[1]						
Emplois (milliers)	17 101	17 382	17 086	17 391	17 687	17 864
variation en pourcentage[2]	..	1,6	-1,7	1,8	1,7	1,0
Offre touristique[3]						
Offre généré par les produits touristiques[4,5]	166 068	167 379	163 128	167 021	170 477	172 566
variation en pourcentage	2,5	0,8	-2,5	2,4	2,1	1,2
Emplois générés par les industries touristiques (milliers)	1 622	1 652	1 606	1 629	1 661	1 686
variation en pourcentage	2,2	1,9	-2,8	1,5	1,9	1,5
Demande touristique[6]						
Demande touristique[5]	58 349	58 884	57 138	59 535	61 603	62 706
variation en pourcentage	3,2	0,9	-3,0	4,2	3,5	1,8
Emplois directement attribuables à la demande touristique (milliers)	492	497	488	483	489	496
variation en pourcentage	0,9	0,9	-1,8	-0,9	1,2	1,4

1. Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 383-0031.
2. Pas disponible en ce moment pour l'année 2007 en raison de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada.
3. Inclue l'offre aux résidents locaux. Exclue les biens et services touristiques produits par les industries non touristiques.
4. Exclue les biens et services non touristiques produits dans les industries touristiques.
5. Chiffres exprimés en millions de dollars constants de 2007.
6. Exclue la demande des résidents locaux. Exclue les industries non touristiques.

Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	variation en pourcentage 2011 à 2012
	millions de dollars courants						%
Rémunération annuelle pour tous les emplois							
Total industries touristiques	44 710	46 805	45 738	47 527	49 517	51 328	3,7
variation en pourcentage	5,4	4,7	-2,3	3,9	4,2	3,7	...
Total économie[1]	835 905	871 615	868 621	896 290	936 303	973 547	4,0
variation en pourcentage[2]	..	4,3	-0,3	3,2	4,5	4,0	...
Ratio secteur touristique sur total économie	0,053	0,054	0,053	0,053	0,053	0,053	...
	dollars courants						%
Rémunération horaire par emploi[3,4]							
Transport	28,73	28,67	29,77	28,56	29,29	29,88	2,0
Transport aérien	37,79	39,53	41,85	39,50	39,92	39,48	-1,1
Autres transports	26,34	26,01	27,00	25,92	26,69	27,38	2,6
Hébergement	17,65	18,08	18,63	19,43	19,69	20,19	2,6
Restauration	12,84	13,60	14,16	14,96	15,29	15,36	0,5
Loisirs et divertissements	21,65	21,95	22,43	23,52	24,56	25,16	2,4
Services de voyages	21,72	22,16	21,84	22,69	23,41	23,11	-1,3
Employés :	17,81	18,43	19,02	19,59	20,04	20,25	1,0
dont les salaires seulement	15,91	16,44	16,83	17,40	17,79	17,97	1,0
Travailleurs autonomes[4]	16,50	16,50	16,54	17,12	17,82	18,18	2,0
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,926	0,896	0,870	0,874	0,889	0,898	...
Temps plein	18,76	19,38	19,90	20,61	21,11	21,30	0,9
Temps partiel	13,59	13,99	14,72	15,00	15,49	15,62	0,8
Ratio temps partiel sur temps plein	0,725	0,722	0,739	0,728	0,734	0,733	...
Total industries touristiques[3,4]	17,70	18,26	18,81	19,38	19,88	20,10	1,1
variation en pourcentage	2,8	3,2	3,0	3,0	2,5	1,1	...
Total économie[1]	28,10	28,94	29,90	30,29	31,17	31,86	2,2
variation en pourcentage[2]	..	3,0	3,3	1,3	2,9	2,2	...
Ratio secteur touristique sur total économie	0,630	0,631	0,629	0,640	0,638	0,631	...
Employés :	29,12	29,89	30,91	31,23	32,11	32,83	2,2
dont les salaires seulement	25,48	26,20	26,81	27,07	27,86	28,48	2,2
Travailleurs autonomes	18,60	19,63	20,22	20,94	21,49	21,61	0,6
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,639	0,657	0,654	0,670	0,669	0,658	...
Temps plein	28,25	29,08	30,06	30,39	31,23	31,87	2,0
Temps partiel	26,87	27,81	28,62	29,52	30,70	31,77	3,5
Ratio temps partiel sur temps plein	0,951	0,956	0,952	0,972	0,983	0,997	...

1. Source :Statistique Canada, CANSIM, Tableau 383-0031.
2. Pas disponible en ce moment pour l'année 2007 en raison de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada.
3. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus mixte après dépenses des travailleurs autonomes.
4. Exclue le revenu supplémentaire du travail de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes.

Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	variation en pourcentage 2011 à 2012
	milliers d'emplois						%
Nombre d'emplois au Canada							
Transport	212	218	208	211	217	222	2,6
Transport aérien	47	47	41	43	44	48	7,7
Autres transports	165	171	167	169	172	175	1,3
Hébergement	228	237	220	225	229	230	0,5
Restauration	864	873	860	876	894	915	2,3
Loisirs et divertissements	272	277	274	274	276	275	-0,4
Services de voyages	46	48	44	44	45	44	-1,5
Employés	1 509	1 537	1 495	1 516	1 554	1 582	1,8
Travailleurs autonomes	114	116	111	114	107	104	-2,6
Ratio travailleurs autonomes sur total tourisme	0,070	0,070	0,069	0,070	0,064	0,062	...
Temps plein	996	1,005	971	973	990	1,022	3,3
Temps partiel	627	647	635	657	671	664	-1,0
Ratio temps partiel sur total tourisme	0,386	0,392	0,395	0,403	0,404	0,394	...
Total industries touristiques	1 622	1 652	1 606	1 629	1 661	1 686	1,5
variation en pourcentage	2,5	1,9	-2,8	1,5	1,9	1,5	...
Total économie[1]	17 101	17 382	17 086	17 391	17 687	17 864	1,0
variation en pourcentage[2]	..	1.6	-1.7	1.8	1.7	1.0	...
Ratio total tourisme sur total économie	0,095	0,095	0,094	0,094	0,094	0,094	...
Employés	15 468	15 767	15 449	15 753	16 060	16 256	1,2
Travailleurs autonomes	1 633	1 615	1 637	1 637	1 628	1 608	-1,2
Ratio travailleurs autonomes sur total économie	0,096	0,093	0,096	0,094	0,092	0,090	...
Temps plein	13 361	13 553	13 178	13 414	13 689	13 866	1,3
Temps partiel	3 739	3 829	3 908	3 977	3 999	3 998	0,0
Ratio temps partiel sur total économie	0,219	0,220	0,229	0,229	0,226	0,224	...

1. Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 383-0031.
2. Pas disponible en ce moment pour l'année 2007 en raison de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada.

Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	variation en pourcentage 2011 à 2012
			heures				%
Heures travaillées par semaine au Canada par emploi							
Transport	34,5	34,7	34,0	34,2	33,9	33,7	-0,6
Transport aérien	32,4	31,8	32,1	33,0	32,5	32,4	-0,4
Autres transports	35,1	35,6	34,4	34,5	34,2	34,0	-0,6
Hébergement	33,1	32,6	31,7	31,5	31,5	31,9	1,1
Restauration	28,0	27,9	27,2	26,9	26,8	27,3	1,7
Loisirs et divertissements	29,0	29,1	28,3	28,4	28,3	28,3	-0,2
Services de voyages	34,3	33,3	34,3	35,0	34,4	35,3	2,6
Employés	29,4	29,3	28,7	28,5	28,5	28,8	1,0
Travailleurs autonomes	36,6	36,8	34,9	34,8	33,5	33,7	0,6
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,242	1,255	1,215	1,220	1,175	1,169	...
Temps plein	38,8	38,9	38,0	37,9	37,8	37,9	0,2
Temps partiel	15,9	15,8	15,5	15,7	15,7	15,7	0,1
Ratio temps partiel sur temps plein	0,411	0,406	0,408	0,413	0,414	0,414	...
Total industries touristiques	29,9	29,8	29,1	28,9	28,8	29,1	1,0
variation en pourcentage	-0,1	-0,4	-2,4	-0,6	-0,3	1,0	...
Total économie[1]	33,4	33,3	32,7	32,7	32,7	32,9	0,7
variation en pourcentage[2]	..	-0,4	-1,9	0,1	-0,2	0,7	...
Ratio total tourisme sur total économie	0,895	0,895	0,890	0,885	0,883	0,885	...
Employés	33,4	33,3	32,7	32,8	32,8	33,0	0,7
Travailleurs autonomes	33,7	33,2	32,3	31,9	31,4	31,6	0,6
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,010	0,995	0,987	0,972	0,957	0,956	...
Temps plein	38,2	38,1	37,6	37,7	37,5	37,7	0,6
Temps partiel	16,3	16,3	16,2	16,0	16,0	16,1	0,4
Ratio temps partiel sur temps plein	0,427	0,429	0,432	0,424	0,427	0,426	...

1. Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 383-0031.

2. Pas disponible en ce moment pour l'année 2007 en raison de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada.

Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2012

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non-immigrant
	milliers								
Nombre d'emplois d'employés									
Transport	198	60	139	11	33	36	118	43	155
Transport aérien	47	19	28	4	11	11	21	11	36
Autres transports	151	40	110	8	22	25	97	31	119
Hébergement	224	134	90	57	46	34	86	55	169
Restauration	894	531	363	430	178	113	172	214	680
Loisirs et divertissements	226	110	116	85	39	31	70	30	196
Services de voyages	41	30	11	4	9	10	17	13	28
Temps partiel	957	485	473	183	233	185	356	251	706
Temps partiel	625	379	246	406	72	41	107	103	522
Total des industries touristiques	1 582	864	718	589	305	226	463	354	1 228
	heures								
Nombre d'heures travaillées par semaine par emploi									
Transport	32,8	27,7	35,0	24,7	32,2	35,2	33,0	33,6	32,6
Transport aérien	32,3	27,3	35,7	26,2	31,5	34,3	32,7	30,5	32,8
Autres transports	33,0	28,0	34,8	23,9	32,5	35,7	33,1	34,7	32,5
Hébergement	31,8	29,5	35,3	18,7	34,3	40,1	35,9	38,2	29,7
Restauration	27,0	25,3	29,4	17,9	33,6	37,4	36,0	32,6	25,2
Loisirs et divertissements	28,6	26,5	30,5	15,0	36,8	41,9	34,6	32,8	27,9
Services de voyages	35,2	34,4	37,5	22,8	37,6	39,0	35,0	37,4	34,2
Temps plein	37,4	34,9	39,9	26,7	38,4	42,0	39,9	40,8	36,2
Temps partiel	15,7	16,0	15,2	13,6	20,0	20,8	18,6	16,6	15,5
Total des industries touristiques	28,8	26,6	31,5	17,7	34,1	38,2	35,0	33,8	27,4
	dollars courants								
Salaire horaire par emploi									
Transport	27,26	23,87	28,41	16,60	23,87	27,67	28,81	24,17	28,13
Transport aérien	33,33	27,45	36,40	15,52	23,72	34,56	40,00	30,17	34,26
Autres transports	25,39	22,21	26,32	17,19	23,95	24,62	26,39	22,26	26,27
Hébergement	18,27	16,50	20,48	13,06	16,52	19,20	20,57	20,34	17,41
Restauration	14,01	13,36	14,82	11,44	14,23	15,46	15,99	14,01	14,01
Loisirs et divertissements	22,25	20,56	23,66	14,16	20,42	24,29	26,49	22,62	22,19
Services de voyages	21,72	19,97	26,07	13,57	17,82	23,21	24,31	20,63	22,29
Temps plein	19,08	16,66	21,25	12,55	16,80	19,86	22,36	17,65	19,66
Temps partiel	13,91	13,64	14,36	11,71	14,80	17,06	18,08	15,29	13,63
Total des industries touristiques	17,97	15,86	20,11	12,10	16,52	19,58	21,83	17,31	18,21
	dollars courants								
Salaire annuel par emploi									
Transport	46 489	34 431	51 681	21 292	39 938	50 673	49 449	42 202	47 666
Transport aérien	55 916	38 903	67 543	21 114	38 796	61 587	67 964	47 818	58 475
Autres transports	43 524	32 300	47 632	21 380	40 521	45 661	45 391	40 159	44 406
Hébergement	30 220	25 287	37 586	12 728	29 435	40 068	38 354	40 453	26 910
Restauration	19 642	17 598	22 630	10 644	24 844	30 077	29 911	23 734	18 356
Loisirs et divertissements	33 062	28 380	37 499	11 027	39 044	52 929	47 651	38 590	32 220
Services de voyages	39 813	35 733	50 854	16 102	34 844	47 086	44 248	40 152	39 653
Temps plein	37 107	30 248	44 144	17 447	33 515	43 327	46 360	37 464	36 981
Temps partiel	11 351	11 332	11 379	8 302	15 403	18 472	17 490	13 169	10 992
Total des industries touristiques	26 935	21 948	32 931	11 149	29 260	38 864	39 677	30 400	25 936

Annexe A : Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et tire ses racines du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, 2008 (CST-CMR)[12]. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN), qui est reconnu internationalement[13].

Le CSTC suit actuellement les lignes directrices du CST-CMR 2000. Un CST-CMR 2008 a été publié conjointement avec la nouvelle norme du SCN 2008. Le cadre comptable du CSTC sera mis à jour afin de suivre ces plus récentes lignes directrices issues de la révision historique du SCNC. Cette mise à jour se reflètera dans la prochaine mise à jour annuelle du MRH.

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH[14].

12. Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies 2008.
13. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale 2008.
14. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne (2004).

Annexe B : Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est à dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires[15], commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires[16]. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes[17].

Actuellement, un projet est en cours pour développer des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettront de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) à un niveau détaillé. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

15. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'Annexe C, C.1.

16. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, l'assurance-vie, etc.

17. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe D.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile[18]. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)[19]. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs[20]. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs[21].

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non- immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

18. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

19. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

20. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

21. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Annexe C : Sources des données

Quatre sources principales de données sous tendent les estimations du Module des ressources humaines (MRH) : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci après, de même que leurs principales utilisations.

C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi[22]. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence[23]. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (par exemple les formulaires T-4[24]) sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

22. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.
23. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir Maynard (2005).
24. Formulaire utilisé par l'Agence canadienne des revenus pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés qui ont reçu un salaire, traitement, pourboire, bonus, vacances payés ou autres rémunérations.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE), au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq pour les années de référence 2000 et 2005. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

C.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2012.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe D : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes :

1. utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
2. à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
3. répartition des totaux du SCNC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA);
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
6. rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière:

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même revenu.[25] Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.
2. Les données sur les emplois du SCNC suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213= 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous industries non touristiques du transport ferroviaire (SCIAN 4821), de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

25. Dans le passé, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre, les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluent dans le revenu supplémentaire du travail. Depuis 2009, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais non significatif à un niveau de détaillé et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Afin de tenir compte du changement dans le ratio d'immigrant, une interpolation linéaire est utilisée entre les deux recensements, et le ratio est fixe pour les années autres que les années de recensement.

Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine[26]. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

26. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01.

Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

Transport:

- Transport aérien
- Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

Hébergement;

Services de restauration;

Loisirs et divertissements;

Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

Liste complète des industries touristiques par système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

Transport

Transport aérien

4811 Transport aérien régulier

4812 Transport aérien non régulier

Toutes les autres industries du transport

4821 Transport ferroviaire

dont :

Industries auxiliaires touristiques

482114 Transport ferroviaire de voyageurs

Industries auxiliaires non touristiques

482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances

482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs

4832 Transport sur les eaux intérieures

4851 Services urbains de transport en commun

4852 Transport interurbain et rural par autocar

4853 Services de taxi et de limousine

4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

4855 Services d'autobus nolisés

4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément

4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

5A0510[1] Location et location à bail de matériel automobile

dont :

Industries auxiliaires touristiques

532111 Location de voitures particulières

532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance

Industries auxiliaires non touristiques

532112 Location à bail de voitures particulières

Hébergement

7211 Hébergement des voyageurs

721A[1] Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs

dont :

Industries auxiliaires touristiques

721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings

721212 Camps de chasse et de pêche

721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche

Industries auxiliaires non touristiques

721310 Maisons de chambres et pensions de famille

Services de restauration

7220 Services de restauration et débits de boissons

dont :

Industries auxiliaires touristiques

72211 Restaurants à service complet

72221 Établissements de restauration à service restreint

72241 Débits de boissons (alcoolisées)

Industries auxiliaires non touristiques

72231 Entrepreneurs en restauration

72232 Traiteurs

72233 Cantines et comptoirs mobiles

Loisirs et divertissements

51213 Présentation de films et de vidéos

7110 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes

dont :

Industries auxiliaires touristiques

7111 Compagnies d'arts d'interprétation

7112 Sports–spectacles

7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants

Industries auxiliaires non touristiques

7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs

7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques

7121 Établissements du patrimoine

713A[1] Services de divertissement et de loisirs

7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques

7132 Jeux de hasard et loteries

7139 Autres services de divertissement et de loisirs

dont :

Industries auxiliaires touristiques

71391 Terrains de golf et country clubs

71392 Centres de ski

71393 Marinas

71395 Salles de quilles

71399 Tous les autres services de divertissement et de loisirs

Industries auxiliaires non touristiques

71394 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Services de voyages

5615 Services de préparation de voyages et de réservation

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est définie dans cette classification comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées ou plus ont été sélectionnées. Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, il y avait plus de 5 000 personnes employées. Par contre, des professions ont été retirées si, dans le recensement de 2006, il y avait moins de 2 500 personnes employées. En effet, ces professions étaient trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'Enquête de la population active (EPA). Pour les professions avec entre 2 500 et 5 000 personnes employés, certaines ont été retirées.

Une liste complète des regroupements de professions utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Liste des professions par groupe d'industries touristiques	CNP – S 2006

Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage–travaux légers	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

Transport

Transport aérien

Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/ instructrices de pilotage du transport aérien	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	

Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/ chauffeuses	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre freins	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	

Liste des professions par groupe d'industries touristiques — CNP – S 2006

Services de restauration

- Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires A221
- Superviseurs/superviseures des services alimentaires G012
- Caissiers/caissières G311
- Chefs G411
- Cuisiniers/cuisinières G412
- Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesses G511
- Barmans/barmaids G512
- Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons G513
- Boulangers - pâtissiers/boulangères-pâtissières G942
- Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé G961
- Chauffeurs livreurs/chauffeuses livreuses–services de livraison et de messagerie H714
- Toutes les autres professions des services de restauration

Loisirs et divertissements

- Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique A343
- Personnel technique des musées et des galeries d'art F112
- Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique F154
- Vendeurs/vendeuses et commis vendeurs/commis vendeuses, commerce de détail G211
- Caissiers/caissières G311
- Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé G631
- Personnel préposé au jeu dans les casinos G723
- Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction G731
- Concierges et concierges d'immeubles G933
- Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé G961
- Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains I212
- Toutes les autres professions des loisirs et divertissements

Services de voyages

- Directeurs/directrices – commerce de détail A211
- Conseillers/conseillères en voyages G711
- Toutes les autres professions des services de voyages

Annexe G : Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci dessous.

Des tableaux sont disponibles sur demande pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

a. Femmes à temps plein
b. Femmes à temps partiel
c. Hommes à temps plein
d. Hommes à temps partiel
e. Total pour les hommes
f. Total pour les femmes
g. Total; à temps plein
h. Total; à temps partiel
i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe F).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non-immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 ans et plus.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données sont considérées comme étant confidentielles.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles sont en cours d'élaboration.

Glossaire des termes

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

L'emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois lié au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non-immigrant : Dans la présente étude, un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'oeuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes nationaux (SCN) : Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Bibliographie

AKYEAMPONG, Ernest. 1999. « Épargne-retraite : les REER et les RPA », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 23 à 30. http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/4602-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

AKYEAMPONG, Ernest et Deborah SUSSMAN. 2003. « Régimes de santé des travailleurs indépendants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 15 à 21. http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2003105-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. 2003. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 82 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » , n° 40. http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2003040-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

BISAILLON, Monique. 2010a. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 65. http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

BISAILLON, Monique. 2010b. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009:*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 66. http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

BISAILLON, Monique et Charles MORISSETTE. 2009. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 40 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 61. http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009061-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

CAÑADA, Agustin, J. PRADO et R. ROIG. 2004. « The measurement of employment in tourism Spain », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE. 2008. *Système de comptabilité nationale, 2008*. Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2008. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*, 2008. Luxembourg, Madrid, New York, Paris.

CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. 2008a. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités – un petit bassin de main-d'oeuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, L'Institut canadien de recherche sur le tourisme et Bristol Group. Ottawa, Ontario. 38 p. http://cthrc.ca/~/media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/sd-supplydemand-report-en.ashx (site consulté le 27 avril 2011).

HOEKSTRA, Rutger. 2004. « Labour in the Dutch TSA », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointe par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

JACKSON, Chris. 2007. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*, produit nº 13-604-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario, 28 p. « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 55.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007055-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

KEMP, Katharine et Shaila Nijhowne. 2004 « Étude du compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) -Comparaison entre le CST-RCC et le CSTC ». Rapport préparé pour la *Commission canadienne du tourisme pour présentation au sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme*, Madrid, 8 et 9 mars.
http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C86-191-2004F.pdf (site consulté le 13 mai 2010).

KOTSOVOS, Demi. 2007. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 99 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 52.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007052-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

LAKE, Diane. 2011. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010:*, produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 69.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2011069-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK. 2004. « A TSA-Employment Module for Austria » *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche.* Vienne, 14 décembre.

MARTIN, Terrence. 2012. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme*, 2011, produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 70.

MARSHALL, Katherine. 2000. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, nº 2, produit nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 22 à 29.
http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5608-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

MAYNARD, Jean-Pierre. 2005. *La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne*, produit nº 11F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 30 p. « Documents sur la méthodologie de l'analyse économique : Comptes nationaux » nº 5.
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=11F0026MIE2005005&lang=fra (site consulté le 20 avril 2012).

MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN. 1998. « Tourism-related employment: 1998 update », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

MORISSETTE, Charles et Berouk TEREFE. 2008. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 32 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 59.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2008059-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

ONTARIO MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. « Discovering Ontario – A report on the future of tourism », préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2000. « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi ». Paris.

STATISTIQUE CANADA. 1976– . *Information sur la population active*, produit nº 71-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/71-001-x2012003-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012). Mensuel.

——. 1995– . *Aviation civile canadienne*, produit nº 51-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=51-206-X&lang=fra (site consulté le 20 avril 2012). Annuel.

——. 1996– . *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit nº 13-009-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-009-XIF&lang=fra (site consulté le 20 avril 2012). Trimestriel.

——. 2008a. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-017-XIF au catalogue, de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, p. 317.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

——. 2008b « À court de main d'oeuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.

——. 2009a. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2004*, produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 34 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » nº 63.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009063-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

——. 2009b. « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale 2004 à 2009 (données revisées) », *Le Quotidien*, 11 décembre, produit nº 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 8 à 9.
http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091211/dq091211-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

——. 2009c. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : reprise économique et retour des pénuries de main d'œuvre. ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.

——. 2011a. « PIB en termes de revenus et de dépenses », *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, vol. 9 nº 4, quatrième trimestre de 2010, nº 13-010 au catalogue de Statistique Canada.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-010-x/13-010-x2010004-fra.htm (site consulté le 20 avril 2012).

——. 2011b. « Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) », nº 71F0031X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 44 p.
http://www.statcan.gc.ca/pub/71f0031x/71f0031x2011001-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012)

——. 2012. « Les révisions aux estimations annuelles de la productivité du travail du secteur des entreprises au Canada et aux États-Unis, 2007 à 2010 », nº 15-212-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/15-212-x/15-212-x2011000-fra.pdf (site consulté le 20 avril 2012).

——. 2013a. *Révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada 2012*, Statistique Canada.
http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/hr2012-rh2012/start-debut-fra.htm (site consulté le 25 mars 2013)

——. 2013b. *Indicateurs nationaux du tourisme, premier trimestre de 2013*, nº 13-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130627/dq130627b-fra.htm (site consulté le 27 juin 2013)

WRIGHT, Jennifer. 2007. « Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006 », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa.